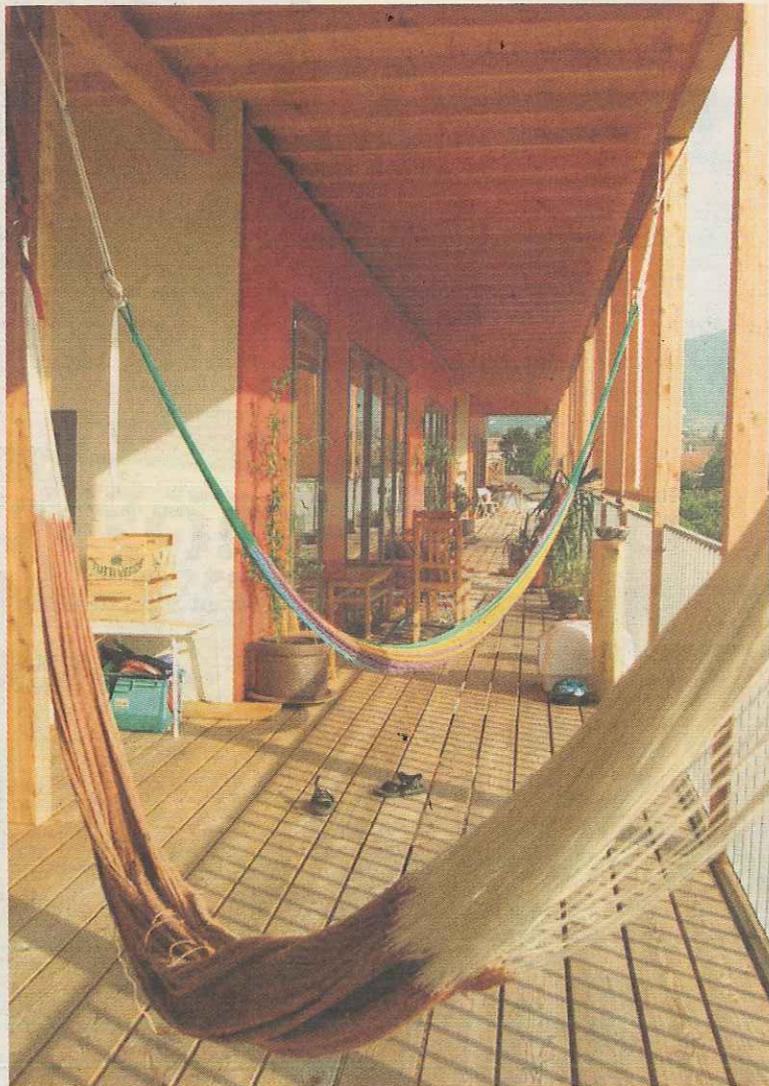


L'alternative de la coopérative

PROPRIÉTÉ. La coopérative d'habitation est une solution intéressante vu la pénurie de logements et le prix des terrains.

Sur le front de l'immobilier, on connaît la donne actuelle: pénurie de logements dans les villes, augmentations causales de la spéculation et des prix de l'immobilier, à quoi s'ajoutent des taux hypothécaires de nouveau en hausse. Aujourd'hui, le seul prix du terrain représente souvent entre 40 et 50% du coût total d'une maison. Avec des loyers qui suivent la tendance, les locataires ne sont pas mieux lotis.

Dans ce contexte, la coopérative d'habitation est une alternative intéressante. Le modèle coopératif se situe entre la propriété privée, où les habitants ont tout loisir de choisir ce qu'ils veulent, et la location, où le propriétaire est entièrement libre d'imposer ses choix aux locataires. Les membres d'une coopérative acquièrent les parts sociales nécessaires à la construction d'un locatif qu'ils pourront habiter. Ils peuvent participer aux assemblées générales de manière égale, quel que soit le nombre de parts qu'ils possèdent. Une coopérative n'a besoin que de 5% de fonds propres lorsqu'elle peut bénéficier de cautions ou de prêts de la part de l'Association suisse pour l'habitat ou de collectivités publiques. En outre, certaines communes octroient aux coopératives des terrains en droit de superficie à des conditions favorables, ou du moins non spéculées, ce qui garantit des logements abordables. **Patricia Rodio**



A Plan-les-Ouates, l'immeuble des Voirets a obtenu le label «Minergie». dr